

Pour des zones de rencontre compatibles

Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe UDC refuse la prise en considération de ce postulat. Il est en général contre ces zones de rencontre limitées à 20km/h. La définition donnée à la „zone de rencontre“ désigne des secteurs, dans des quartiers résidentiels ou commerciaux, où les piétons peuvent utiliser toute la chaussée (toute l'aire de circulation) pour des activités de jeu, de sport, d'achats, de flâne ou de rencontre. Un seul endroit pourrait être compatible pour nous, cela serait la rue de l'Eglise Catholique et encore ! Nous regrettons que le site proposé dans ce rapport (www.zonesderencontre.ch) ne présente pas clairement les avantages et les inconvénients de telles zones. Cependant, il est intéressant de noter, comme inconvénient, que si une zone de rencontre est créée, alors elle perdrait sa classification 'riverains autorisés'.

Le groupe UDC rejoint la majorité des commissaires qui expriment leur volonté de ne pas entrer inutilement en la matière et partage l'avis du Municipal Christian Neukomm quant à revenir le moment venu sur un projet concret. Mais nous sommes certains que si cette option se présentait, tant le chef de service M. Bergonzo que notre Municipal feraient le nécessaire pour nous le proposer. S'ils ne le font pas, c'est qu'il y a des raisons évidentes.

Le groupe UDC votera non à cet objet.

Je vous remercie

